



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

crédit foncier de France

Question écrite n° 2593

Texte de la question

M. Alain Rodet attire l'attention de M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie sur l'avenir du Crédit foncier de France à la suite des difficultés que cet établissement a connues depuis octobre 1995. Il lui demande en particulier quelle place et quel rôle il compte confier au Créancier foncier dans le paysage bancaire et financier français et quelles solutions de partenariat il envisage à l'avenir pour cet établissement ; il souhaiterait notamment savoir si une solution à caractère public ou semi-public peut être envisagée, soit avec les caisses d'épargne, soit avec La Poste, soit encore avec la Caisse des dépôts et consignations.

Texte de la réponse

Le Crédit foncier de France (CFF) est confronté à des difficultés sérieuses, notamment illustrées par les pertes importantes enregistrées en 1995 - 10,8 milliards de francs - et par des fonds propres devenus négatifs, résultant essentiellement d'une diversification mal maîtrisée de ses activités, en particulier dans le secteur du financement des professionnels de l'immobilier. Face à cette situation, et afin notamment de préserver la sécurité de la dette obligataire du CFF, tout en veillant à ce que l'intervention de l'Etat soit transparente, la Caisse des dépôts et consignations a mené, à la demande et pour le compte de l'Etat, une offre publique d'achat sur l'établissement en janvier 1997, une mission de conciliation conduite par M. Rouvillois a permis de renouer le dialogue avec les salariés du groupe et de faire le point sur la situation. Elle a notamment mis en évidence un consensus de l'ensemble des parties - y compris les syndicats du CFF - sur l'idée que le CFF ne pouvait durablement continuer son activité sans un apport de fonds propres externes : l'adossement du CFF à un groupe disposant de la surface financière et de la crédibilité suffisantes est donc une priorité. Très attaché à assurer la pérennité du CFF, le Gouvernement entend n'exclure, a priori, aucune des solutions envisageables en vue d'assurer cet indispensable adossement dès lors que serait établie la crédibilité industrielle et sociale des propositions susceptibles d'être recueillies. Parallèlement à cette démarche, l'Etat veille à ce que la restructuration indispensable de l'établissement et le recentrage de ses activités sur ses métiers de base, notamment sur les prêts à l'habitat, soient pleinement mis en oeuvre dans la transparence et la concertation en tenant compte des compétences reconnues des personnels du CFF. A cet égard, on peut noter avec satisfaction que le CFF a su développer sa production de prêts à l'habitat dans le secteur concurrentiel, notamment les prêts à 0 % et les prêts à l'accession sociale, et qu'il bénéficie d'une part de marché très significative.

Données clés

Auteur : [M. Alain Rodet](#)

Circonscription : Haute-Vienne (4^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 2593

Rubrique : Banques et établissements financiers

Ministère interrogé : économie

Ministère attributaire : économie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 1er septembre 1997, page 2745

Réponse publiée le : 20 octobre 1997, page 3571